FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES
SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA
RAZZA FRANCHES-MONTAGNES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assemblée des délégués de la Fédération suisse du franches-montagnes 2025

La Fédération Suisse du Franches-Montagnes (FSFM) a tenu ce mardi 15 avril 2025 sa 29ème assemblée des délégués dans le magnifique cadre de la Bündner Arena à Cazis, dans le canton des Grisons. Ce rendez-vous annuel a rassemblé 126 délégués venus de toute la Suisse et de l'étranger pour débattre des grands enjeux de l'élevage du cheval des Franches-Montagnes. À l'ordre du jour figuraient 16 points, abordés dans un climat constructif et engagé.

Lors de ces assises annuelles, les informations suivantes ont été communiquées, respectivement les décisions suivantes ont été prises :

- Les rapports annuels 2024 du président, de la gérante et des présidents de commissions, ainsi que le programme d'activités 2025 ont été unanimement approuvés.

- Les comptes 2024 ont été présentés et acceptés à l'unanimité. Ils sont équilibrés et affichent un excédent de recettes de CHF 23'166.-. Le budget 2025, quant à lui, prévoit également un bénéfice. Le prix des passeports des poulains est maintenu à CHF 60.- pour 2025. Ces résultats attestent de la stabilité financière de la FSFM.

- À la demande des délégués lors de l'assemblée 2024, un rapport complet sur l'état et l'évolution de l'élevage FM a été établi. Les résultats de cette étude ont été présentés. Ce rapport sera disponible ces prochains jours sur le site internet de la FSFM.

- Une modification partielle des statuts a été approuvée, touchant notamment à la composition des commissions et à l'introduction d'un code d'honneur pour les fonctionnaires de la FSFM. En revanche, la proposition du comité concernant la modification de l'article 19 let. c du Règlement du livre généalogique (RLG) visant à durcir les conditions de rattrapage pour une catégorisation au Stud-Book des chevaux n'ayant pas passé ou pas réussi le test en terrain n'a pas obtenu la majorité des deux tiers requis pour une modification de ce règlement. Les contre-propositions du syndicat des Franches-Montagnes et du FM-Western ont également été rejetées. En conséquence, le statu quo est maintenu.

- Les Directives sur les marques blanches ont également été débattues. Le comité proposait de remplacer le contrôle visuel actuel (évaluation du phénotype) des candidats-étalons lors de la Sélection nationale des étalons de Glovelier (SNEG) au profit d'un contrôle reposant sur les valeurs d'élevage du blanc, jugé plus objectif. Les valeurs d'élevage sont des estimations génétiques calculées à partir de la généalogie du cheval, permettant de prédire la probabilité qu'il transmette certaines caractéristiques à sa descendance, en l'occurrence, le blanc. Cette proposition a été opposée à une contre-proposition du syndicat des Franches-Montagnes qui a, elle, été refusée. Cette dernière maintenait un contrôle visuel, mais en cas de dépassement des limites autorisées, il aurait fallu se référer aux valeurs d'élevage relatives aux différentes parties du corps. Au final, les délégués ont accepté la modification des Directives sur les marques blanches selon la proposition du comité par 64 voix pour, 46 voix contre et 8 abstentions. Une période de 3 ans sera mise en place jusqu'en 2028 y compris afin de permettre l'introduction des nouvelles exigences en douceur, sans pénaliser les chevaux déjà acquis et préparés par les éleveurs en vue des Sélections nationales des étalons 2026, 2027, 2028. Lors de ces trois éditions, les candidats pourront être admis selon les anciennes et les nouvelles règles. À partir de la SNEG 2029, les nouvelles règles s'appliqueront exclusivement.

Les Longs Prés, Postfach/Case postale 190, CH-1580 Avenches
Tél. 026 676 63 43, Fax 026 676 63 41, E-Mail : info@FM-ch.ch

- La proposition du syndicat de Berthoud, qui demandait que les directives soient adaptées de manière à ce que les juges commentent la totalité des poulains présentés lors des concours de poulains – et pas seulement ceux admis au rappel comme actuellement – a été rejetée par les délégués.

- La Fédération fribourgeoise d'élevage du cheval a été accueillie en tant que membre extraordinaire de la FSFM, plébiscitée à l'unanimité des délégués. Cela lui confère désormais droit à 2 délégués au sein de la FSFM.

- Les mandats en tant que membres du comité de Christoph Haefeli et Hans Bielmann (troisième et dernier mandat), ainsi que celui de Roland Stadelmann (deuxième mandat), ont été renouvelés pour 4 ans.

- Monique Hofer, démissionnaire, a été remplacée au sein de la commission de recours par Marlise Rüfenacht, éleveuse et cavalière de Seftigen (BE) et Cédric Baume, du Bémont (JU) avocat de formation et déjà membre de cette commission depuis 2023, a été élu pour lui succéder comme nouveau président.

- Trois nouveaux juges de race ont été nommés : pour succéder à Olivier Donzé et Bernhard Wüthrich, juges démissionnaires, Dominique Odiet de Pleigne (JU), respectivement Roland Rothenbühler de Schwanden im Emmental (BE), ont été élus. Ils entrent tous deux en fonction avec effet immédiat. Afin de remplacer Jean Chêne et Vincent Monin qui quitteront leur fonction en 2026, deux successeurs devaient être trouvés. Anne Froidevaux de Châtillon (JU) a été nommée et prendra ses fonctions en 2027 après une année d'apprentissage. Faute d'autre candidature, la nomination d'un second nouveau juge en fonction dès 2027 a été repoussée à l'année prochaine, afin de laisser le temps aux intéressés de se former et de réfléchir à une candidature.

- Othmar Bürgi et Fredy Kramer, tous deux arrivant au terme de leur mandat de juges de test en terrain d'attelage pour des questions d'âge limite atteint (75 ans), ont été remerciés pour leur engagement durant de nombreuses années.

- Enfin, la FSFM a salué les performances exceptionnelles des meneurs Mario Gandolfo, Marcel Luder, Jérôme Voutaz, ainsi que l'Équipe FM pour leurs succès en 2024, véritables ambassadeurs de la race sur la scène nationale et internationale.

La Fédération suisse du franches-montagnes adresse ses sincères remerciements au Syndicat chevalin des Grisons pour sa collaboration à l'excellente organisation de cette journée.

La prochaine assemblée des délégués de la FSFM se tiendra le 14 avril 2026 à Saignelégier.

Cazis, le 15 avril 2025

FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES (FSFM)

Personnes de contact :
- Andreas Aebi, président FSFM, tél. 079 814 25 73, e-mail : andreas.aebi@gmx.ch
- Pauline Queloz, gérante FSFM, tél. 026 676 63 42, e-mail : p.queloz@fm-ch.ch